

FINALES CHAMPIONNAT RÉGIONAL



SAMEDI 30 MARS 14H30
DIMANCHE 31 MARS 10H

**GYMNASSE DES BEAUREGARDS,
CHEMIN DE LA CROIX DE BOIS, 95220 HERBAY-SUR-SEINE**

FFvolley
Ligue Ile de France



Région
île de France



Règlement Particulier des Epreuves (RPE)
Finales du Championnat Régional « OR »

M13 Féminin

Samedi 30 et Dimanche 31 mars 2024
à Herblay-sur-Seine (95220)



Commission Régionale Sportive (CRS)
Tél. 07 86 49 99 51  crs@volleyidf.org

Dernière mise à jour le, jeudi 28 mars 2024

Saison sportive : 2023/2024



Gymnase des Beauregards
Chemin de la Croix de Bois
95220 – Herblay-sur-Seine

 **06 31 34 08 52**

Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Finales du Championnat Régional « OR »
Catégorie	M13 F
Codes des divisions	ORF
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	4x4
Genre	Féminin

Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes qualifiées	12 équipes
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité

Art. 3 Licences des joueuses

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition « Extension volley-Ball »
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Non
Mixité autorisé	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
M13	Oui
M11	Oui
M9 avec simple surclassement	Oui

Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' entraîneur et les entraîneurs adjoints	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le médecin , le kinésithérapeute , l' ostéopathe ou le préparateur physique (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' Arbitre (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Marqueur	Encadrement « Extension Dirigeant » ou Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Responsable de salle (recommandé)	Encadrement (Toute Extension)

Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueuses inscrites sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueuses mutées	2
Nombre maximum de joueuses (ses) mutées « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueuses option OPEN par match	Illimité (Voir Art 47 du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueuses « assimilés français » (AFR)	illimité

Art. 6 Date et horaire / Organisateur / Programme

Jour officiel des rencontres / Horaire	Samedi 30 mars 2024 : 14h30 Dimanche 31 mars 2024 : 10h00
Organisateur	GSA de l'A.S. HERBLAY VOLLEY-BALL Contact : Mme CARTALLIER Marie (Présidente) Tél : 06 17 27 57 18 ✉ marie.cartallier95@gmail.com asherblayvb@gmail.com
Programme sur le site fédéral	▪ M13 Féminin : Cliquer ICI

Art. 7 Formule sportive (Programme en annexe)

❖ **M13 Féminin** :

▪ Le samedi 30 mars 2024 à 14h30 :

| 12 équipes réparties en 4 poules de 3 équipes : l'ordre des matchs (cf. programme) doit être respecté.

| A l'issue du tour 1, les équipes classées 1^{ères} et 2^{èmes} (soit : 8 équipes) seront qualifiées pour les 1/4 de finale le dimanche 31 mars 2024. Les équipes classées 3^{èmes} seront éliminées.

▪ Le dimanche 31 mars 2024 à 10h00 :

| 10h00 : 1/4 de finale

| 11h30 : 1/2 finale – Places de 5 à 8

| 13h30 : Places 7 et 8 – Place 5 et 6 – Places 3 et 4

| 15h00 : Finale

| 17h00 : Cérémonie de clôture et remise des récompenses à l'issue de la Finale.

La participation des 8 équipes qualifiées pour les quarts de finale à la cérémonie de clôture est obligatoire.

L'équipe absente s'acquittera d'une amende administrative - voir document des Montants des Amendes et Droits 2023/2024 (Absence à une cérémonie protocolaire).

Art. 8 Points et classement

Les rencontres auront lieu en **2 sets gagnants de 25 points (tie-break de 15 points)** - 2 points d'écart :

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	3 points
Rencontre gagnée 2/1	2 points
Rencontre perdue 1/2	1 point
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	moins 1 point
Rencontre perdue par forfait	moins 3 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires ;
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus ;
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus ;
4. Le résultat de la rencontre directe.

Art. 9 Temps morts

- Pas de temps mort technique.
- 2 temps morts d'une minute dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

Art. 10 Feuille de match

Possibilité d'utiliser la **feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur)** ou la **feuille de match papier** (de type Régionale « plateau ») : **FDM REGIONALE PATEAU**

La feuille de match « papier » ou la FDME est remise par l'organisateur aux représentants des équipes adverses à leur arrivée.

Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Art. 11 Qualification des joueurs (ses) - Licence – Surclassement

Art 11.1 Qualification des joueurs (ses) :

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraîneur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée forfait.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : du point de vue de la qualification des joueurs (ses), **chaque match doit être considéré comme une entité à part.**

Une joueuse absente de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, si elle est normalement qualifiée, participer au match suivant.

Les règles de qualifications des joueuses et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

Art 11.2 - Licence :

Pour participer à une rencontre régionale, un(e) joueur (se) doit être titulaire d'une licence **COMPETITION « EXTENSION VOLLEY BALL »** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifié (e) pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF...).
- L'arbitre vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter les licences du collectif sans photo sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre. En l'absence de la validation administrative de la licence, celle-ci n'apparaît pas sur le collectif.

Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.

Art 11.3 Simple-Surclassement :

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, un jeune joueur doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement »,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement ».

Art. 12 Particularité des GSA ayant 2 équipes ou plus évoluant dans la même catégorie

En ce qui concerne les GSA qui ont plusieurs équipes engagées en championnat (régional et/ou interdépartemental) dans la même catégorie d'âge, le règlement suivant devra s'appliquer :

- Après chaque journée de championnat, un (e) seul (e) joueur (se) de l'équipe n°1 peut jouer la journée suivante avec l'équipe n°2 ou l'équipe n°3...etc.
- De même un (e) seul (e) joueur (se) de l'équipe n°2 peut jouer la journée suivante avec l'équipe n°1 ou l'équipe n°3...etc.

Cette possibilité est laissée à chaque journée de championnat pour n'importe quel (elle) joueur (se).

Toutefois, sur les 2 dernières journées du championnat cela ne sera pas autorisé : un championnat comportant 9 journées, la 7^{ème} journée bloque les collectifs, pour un championnat à 8 journées c'est la 6^{ème} journée qui boquera les collectifs...etc.

 Les joueurs (ses) qui participent aux finales du championnat régional « OR » ne pourront pas participer aux finales du championnat régional « Argent » quelle que soit la catégorie.

Tout (e) joueur (se) dérogeant à cette règle entrainera la perte de la (des) rencontre (s) par pénalité.

Art. 13 Arbitrage

Les Finales du Championnat Régional « OR » M13, seront encadrées par des arbitres officiels désignés par la CRA.

Indemnités : l'indemnité de l'arbitrage est de 75 € par arbitre et par journée de compétition. Elle sera réglée par la LIFvolley par virement.

La LIFvolley facturera le montant de 25 € par équipe et par journée de compétition aux GSA participants.

Art. 14 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai maximum entre 2 rencontres du même tournoi	30 minutes

Art. 15 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 du RGS
GSA devant fournir les ballons	GSA organisateur GSA participants*
Nombre de ballons minimum mis à disposition par terrain	8
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	7m X 14m
Hauteur du filet	2m10

*** Pour des raisons d'organisation et afin de compléter le nombre de ballons mis à disposition par le GSA organisateur, les GSA participants devront apporter leurs propres ballons pour les deux jours de compétition.**

Art. 16 Forfait

L'équipe forfait lors des finales du championnat régionale « OR », sera éliminée. Elle pourra s'acquitter d'une amende (décision de la CRS) - voir document des Montants des Amendes et Droits 2023/2024 (Décision de la CRS).

Art. 17 Règlement Sportif 4X4

- | **Les règles du jeu** en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4, sauf pour les points suivants :
 - installations et équipements,
 - dimensions du terrain (Art 15 du RPE)

- | **Participants :**
 - Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants.
 - Responsables des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.

- | **Positions des joueurs et numérotation :**
 - la position 1 sera celle du joueur arrière,
 - la position 2 sera celle du joueur avant droit,
 - la position 3 sera celle du joueur avant-centre,
 - la position 4 sera celle du joueur avant gauche.

- | **Positions relatives des joueurs entre eux :** au moment de la frappe du ballon au service : les joueurs avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet), le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avant.

- | **Service :**
 - Serveur : le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe,
 - rotation au service : la rotation se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1, ...),
 - services consécutifs : un joueur ayant servi (position 1) ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service (position 2) pour éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement.

- | **Remplacements des joueurs :** le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :
 - le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2,
 - un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.

- | **Libéro :** il n'y a pas de libéro.

- | **Jeu des joueurs :**
 - des avants : le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif,
 - de l'arrière : le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque aux 3 m) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.

NB : Les éventuels litiges seront réglés sur place par le (s) représentant (s) de la Commission Régionale Sportive de la LIFvolley et/ou les superviseurs des arbitres présents sur place en application du RGES et du RPE.

ANNEXE 1

Coordonnées des équipes qualifiées

Nom des équipes	E-mail du correspondant	N° de téléphone
PUC VOLLEY-BALL 1	lamache.stef@gmail.com	07 49 14 24 54
AS VOLLEY-BALL VELIZY	contact@volleyvelizy.com	06 59 12 14 49
AS. SP DE SARTROUVILLE 1	c-michel78@wanadoo.fr	06 84 42 31 07
CONFLANS ANDRESY-JOUY VB	philippe.montaudouin@wanadoo.fr	06 08 74 14 99
VAL D'YERRES VOLLEY 91	valdyerresvb91@gmail.com	06 23 71 01 68
ACBB 1	francois.focard@gmail.com	06 60 56 90 12
C S M CLAMART 1	clamartvolley@gmail.com	06 87 22 80 90
MEUDON CHAVILLE SEVRES VB 1	stefidoine@gmail.com	06 61 98 98 01
PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 1	contact@plessis-volley92.com	06 58 39 10 62 06 81 45 74 62
SAINT-CLOUD PARIS SF 1	scvolley@gmail.com	06 48 12 92 98
VINCENNES VOLLEY CLUB 1	suillaudfab@hotmail.fr	06 30 77 17 93
CSM EAUBONNE	volley95600@hotmail.fr	06 40 89 03 22

ANNEXE 2

Tour 1 / Samedi 30 mars à 14h00

Poule A	1	PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 1
	2	SAINT-CLOUD PARIS SF 1
	3	AS VOLLEY-BALL VELIZY

Poule C	1	AS. SP DE SARTROUVILLE 1
	2	MEUDON CHAVILLE SEVRES VB 1
	3	VINCENNES VOLLEY CLUB 1

Poule B	1	VAL D'YERRES VOLLEY 91
	2	ACBB 1
	3	PUC VOLLEY-BALL 1

Poule D	1	CONFLANS ANDRESY-JOUY VB
	2	C S M CLAMART 1
	3	CSM EAUBONNE

1/4 de Finale / Dimanche 31 mars à 10h00

1/4 de finale 1 : 1e de la poule A / 2e de la poule B
1/4 de finale 2 : 1e de la poule C / 2e de la poule D

1/4 de finale 3 : 1e de la poule B / 2e de la poule A
1/4 de finale 4 : 1e de la poule D / 2e de la poule C

Places de 5 à 8 / Dimanche 23 avril à 11h30

Perdant 1/4 de finale 1 / Perdant 1/4 de finale 2

Perdant 1/4 de finale 3 / Perdant 1/4 de finale 4

1/2 Finale / Dimanche 31 mars à 11h30

Vainqueur 1/4 de finale 1 / Vainqueur 1/4 de finale 2

Vainqueur 1/4 de finale 3 / Vainqueur 1/4 de finale 4

Places 7 et 8 / Dimanche 31 mars à 13h30

Perdant Places 5 à 8 - 1 / Perdant Places 5 à 8 - 2

Places 5 et 6 / Dimanche 31 mars à 13h30

Vainqueur Places 5 à 8 - 1 / Vainqueur Places 5 à 8 - 2

Places 3 et 4 / Dimanche 31 mars à 13h30

Perdant 1/2 de finale 1 / Perdant 1/2 de finale 2

La Finale / Dimanche 31 mars à 15h00

Vainqueur 1/2 de finale 1 / Vainqueur 1/2 de finale 2

ANNEXE 3

Catégories d'âges – 2023/2024

FFVolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2023/2024

2023/2024	>=2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	≤ 2002	≤ 1983
FEMMININES	BAR/M7		M9		M11		M13		M15		M18			M21			SENIORS	MASTERS
	/	/	/		Flic 1,95 m.		Flic 2,10 m.		Flic 2,10 m.		Flic 2,24 m.			Flic 2,34 m.			Flic 2,34 m.	
	/		/		Terrain Sm. x 10m.		Terrain 7m. x 14m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.			Terrain 9m. x 18m.			Terrain 9m. x 18m.	
2018 6 ans M7(1)			Simple Surclassement		Simple Surclassement		Interdiction											
2017 7 ans M7(2)			Simple Surclassement		Simple Surclassement													
2016 8 ans M8(1)					autorisé		Simple Surclassement		Interdiction									
2015 9 ans M8(2)					autorisé		Simple Surclassement		Interdiction									
2014 10 ans M1(1)							autorisé		Interdiction									
2013 11 ans M1(2)							autorisé		Interdiction									
2012 12 ans M1(3)									Simple Surclassement									
2011 13 ans M1(2)									Simple Surclassement									
2010 14 ans M1(1)																		
2009 15 ans M1(2)																		
2008 16 ans M1(1)																		
2007 17 ans M1(2)																		
2006 18 ans M1(8)														autorisé			Simple Surclassement	
2005 19 ans M2(1)																	autorisé	
2004 20 ans M2(2)																	autorisé	
2003 21 ans M2(1)																	autorisé	
2002 22 ans &+ SEN(1)																		
1983 40 ans &+ MAST																		